CONSEIL ECOLE MATERNELLE
13 octobre 2015

Présents :
Mme V. Szpak, directrice
M. Soubie, maire et Mme Pinna, 1e adjointe chargée des affaires scolaires
Mmes V. Duverneuil, N. Vivola, M. Lafaye, D. Latouille, C. Delétang, enseignantes
Mmes Bazin, Delbarre, Jaubert et Le Floch, parents d'élèves.

- **Bilan de rentrée**

Effectif : 169 élèves répartis sur les trois niveaux :
53 grandes sections (GS)
63 moyennes sections (MS)
53 petites sections (PS)

Personnel :
Trois nouvelles enseignantes : Claire Renault et Nathalie Vivola en PS/MS et Delphine Latouille qui remplace Juliette Magendie (en arrêt maladie puis congé maternité) jusqu'à la fin de l'année scolaire.
Une nouvelle ATSEM : Cynthia Duputz suite au départ à la retraite de Dominique Poursillé.

Suite à la réunion des directeurs d'écoles de la circonscription, l'IEN a informé les écoles que les remplacement du personnel enseignant serait compliqués cette année suite à la réduction des moyens dont il dispose (5 ZIL au lieu de 11 initialement prévus).

- **Organisation pédagogique**

3 classes de PS/MS à 29 élèves
1 classe de MS à 30 élèves
2 classes de GS à 26 et 28 élèves

Collations :
Dans le cadre de la prévention du surpoids et de l'obésité, une circulaire de 2003 impose la suppression de la collation de 10h15 à l'école: « la collation matinale n'est ni systématique ni obligatoire ». Toutefois, les enseignantes autorisent les enfants qui arrivent de l'accueil périscolaire à prendre une petite collation au moment où ils arrivent à l'école (vers 9h).
Mme Szpak rappelle également que la mairie finance un fruit ou un légume par semaine (le mercredi) suite au programme européen « un fruit pour la récré ».
La directrice met à disposition des parents d'élèves la circulaire en question.

Sieste :
Selon le texte réglementaire de la DSDEN de septembre 2010 :
- La sieste est obligatoire uniquement pour les enfants de toute petite section et de petite section.
- Pour les moyennes sections, un temps de repos peut être mis en place après le repas du midi ; celui-ci ne doit pas excéder 20 minutes.

Pour les classes de PS/MS, seuls les petits font la sieste. Les moyens se reposent et écoutent une musique douce pendant 10 à 15 minutes puis reprennent des activités calmes.
En début d'année, Mme Duverneuil a demandé aux parents si leur enfant avait vraiment besoin de dormir pour pouvoir regrouper ces enfants à une même table afin que les autres ne les dérangent pas au moment de la reprise des activités.

Ce texte réglementaire est également mis à disposition des parents élus.

Cantine :

Deux services distincts :

- 12h à 12h45 pour les 3 classes de PS/MS
- 12h45 à 13h30 pour la classe de MS et les 2 classes de GS.

Pendant le 2e service, les 30 élèves de MS qui ont déjà déjeuné sont dans la cour, surveillés par deux adultes.

Après le repas, les autres MS et les GS sortent en récréation 15 minutes avant de rentrer en classe.

APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) :

3 volets :

- Projet d'école
- Méthodologie
- Aide aux élèves en difficultés.

Ce dispositif représente 36 heures par maîtresse par an. Pour les PS, les maîtresses utilisent ces heures pour aider à la mise au dortoir durant 15 minutes (jusqu'aux vacances de Toussaint) afin que les enfants soient rassurés et vivent mieux ce moment.

Pour les MS et GS, les APC ont lieu trois soirs par semaine : lundi, mardi et/ou jeudi de 16h00 à 16h45.

TAP :

La mairie finance l'intervention d'une conteuse deux fois par semaine avant le 2e service. (Elle est en arrêt maladie mais devrait arriver prochainement).

- **Règlement intérieur**

Une nouvelle circulaire impose d'ajouter un avenant concernant la discipline et le harcèlement entre élèves.

Le règlement intérieur est voté à l'unanimité et sera distribué dans les cahiers des enfants. La signature des parents est obligatoire.

- **Bilan financier de la coopérative scolaire**

Exercice 2014-15 : solde au 31/08/2015 = 2519,63 €

Produits :	5000 € photos, sacs sérigraphiés…
	1800 € cotisations des parents
	1700 € recettes diverses (kermesse, marché de Noël…)
Charges :	3000 € achats de produits (photos, sacs sérigraphiés…)
	5200 € matériel et fournitures scolaires, sorties pédagogiques, projets culturels
	325 € frais OCCE, assurance…
	700 € vélos

Déficit = 1600 € mais il restait 4000 € de l'an dernier.

Le transport pour les sorties scolaires est systématiquement financé par la mairie.

- **Travaux réalisés dans l'été 2015**

La majorité des sols ont été refaits suite aux inondations de l'été 2013.
Dans la cour : ajout d'un sol souple à l'arrivée du toboggan et changement des cailloux dont le calibrage n'était plus aux normes. Les travaux du patio sont reportés à l'été prochain.
Quelques menuiseries ont été changées pour répondre aux normes d'accessibilité aux personnes handicapées.
La commission de sécurité a validé à ce jour les travaux réalisés.
L'origine des nuisances olfactives dans les WC des classes de PS est en cours de recherche : la fosse septique a été vidée, elle sera hydrocurée la semaine prochaine et un passage de caméra est prévu afin d'identifier une éventuelle fuite.

- **Projets pédagogiques**

- Promenade dans les bois pour les classes 4, 5 et 6.
- Photographe le jeudi 15 octobre
- Projet cirque en attente de validation. Ce projet, mené du retour des vacances de Toussaint jusqu'à mi-juin, concerne toutes les classes. Sont prévus, avec l'intervention de la Smart Compagnie :
  - 12 heures d'atelier par classe/an
  - Visite guidée d'un chapiteau et rencontre avec des artistes en février 2016
  - Accueil lors de la manifestation Créamômes (sur la communauté de communes de Montesquieu) en mai/juin 2016+
  - Spectacle d'un artiste salle de la fontaine en décembre 2015
  - Spectacle d'école lors de la fête de Tresses en juin 2016

  C'est un projet coûteux : 4600 € financé intégralement par la coopérative scolaire
- Marché de Noël en décembre 2015
- Kermesse en juin 2016

- **Autres réponses apportées aux questions des parents**

Il est impossible pour la directrice de prévenir les enfants et/ou les parents de l'absence d'une enseignante et de son remplacement. En effet, les remplaçants sont très peu nombreux et le matin même, lorsque Mme Szpak demande un remplaçant, elle ne peut savoir si un enseignant sera envoyé ou non.
Dans le cas de Mme Lafaye qui travaille à mi-temps annualisé, son remplacement fin janvier est déjà prévu. Elle sera remplacée mais ne connaît généralement le nom de son remplaçant que quelques jours avant son arrêt. Toutefois, Mme Lafaye s'engage à venir 2 ou 3 jours afin d'assurer la passation avec son collègue.

Il est tout à fait possible de récupérer un doudou ou un vêtement oublié après 16h tant que l'école est ouverte. Pour cela, il faut entrer par le portail de l'accueil périscolaire (jusqu'à 19h00).

Lors des conseils d'école, les cas particuliers ne peuvent en aucun cas être abordés. Lorsqu'une difficulté ou une inquiétude se présente, les parents peuvent en parler directement à l'enseignante de leur enfant.